

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 01/02/2016

L'an 2016 et le Lundi 1 Février 2016 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur BLOT Jean-Marc, Maire.

Présents : M. BLOT Jean-Marc, Maire, M. BRETON Jacky, M. CHAMBRIER-GILLOT David, M. CHERON André, Mme DENIAU Claudine, Mme DERRE Christelle, M. FLAMENT Dominique, Mme GARREAU Aline, Mme GAUTIER Cindy, M. GOUHIER Didier, M. GUERANT André, M. MABILLE Jean, Mme PROU Claudette, Mme RENARD Josiane, Mme ROGER Anaïs, Mme ROUGET Anne-Marie, Mme TEISSIER Monique, M. VADE Prosper, Mme VALIENNE Clarisse,

Procurations : Mme LEGAY Nicole à M. GUERANT André, M. HERPIN Jean-Luc à M. FLAMENT Dominique, M. PERRICHOT Alain à M. BRETON Jacky, M. RENAUDIN Jean-Yves à M. CHERON André.

Secrétaire de séance : Mme Claudette PROU

Nombre de membres en exercice : 23

ORDRE DU JOUR

Finances :

- **Suppression régie de recettes « Reprographie des dossiers de consultation des entreprises »**
- **Budgets 2016**

Personnel :

- **Indemnité élections régionales**
- **Création de poste restaurant scolaire – Service entretien**

Travaux :

- **Travaux en cours**

Transactions immobilières :

- **Acquisition de la parcelle AS 882 – Ruelle des Lavoirs**
- **Cession des parcelles AM 476 – AM 477 - AM 478 et mise à disposition de la parcelle AM 474**

Divers :

- **Demande de subvention – Aménagement urbain rue des Sablons**
- **Création d'opération – Budget assainissement**
- **Détermination des durées d'amortissement**
- **Demande de subvention à la Région – Réhabilitation de l'école maternelle et du restaurant scolaire**
- **Rallye « Le Mans historique de régularité » - 02 avril 2016**
- **Agenda Quai des Arts**
- **Questions diverses**

M. le Maire indique que le Groupement d'entraide des agents communaux présente ses vœux 2016 aux membres du conseil municipal.

M. le Maire informe par ailleurs les élus qu'une erreur s'est glissée lors de la remise des médailles aux élus pendant la cérémonie des vœux. En effet, M. André Chéron élu en qualité de conseiller municipal et d'Adjoint au Maire devait se voir remettre la médaille d'argent.

FINANCES

• Suppression régie de recette reprographie Dossiers de Consultation des Entreprises réf : 2016-001

M. le Maire rappelle qu'une régie de recettes a été créée en 2009 pour encaisser les produits provenant du remboursement des frais de reprographie des Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE). La commune prenait en charge la reprographie des dossiers, puis une partie du prix était facturée aux entreprises candidates. Compte tenu du coût de la reprographie sur des projets importants (construction du gymnase Costantini notamment), cette solution autorisée par le code des marchés publics permettait de limiter les retraits de DCE non suivis de présentation d'une offre. Les tarifs variaient en fonction du montant estimatif du marché. Les opérations de travaux réalisées depuis ne nécessitent plus d'avoir recours à cette régie, du fait de leur montant plus réduit, de leur niveau de complexité ou de la prise en charge de la reprographie par le maître d'œuvre. M. le Maire suggère à l'assemblée de procéder à la suppression de cette régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de supprimer la régie "Reprographie des dossiers de consultation des entreprises".

• Budget principal 2016 réf : 2016-002

M. Dominique FLAMENT, Adjoint aux finances, présente au conseil municipal le budget primitif principal pour l'exercice 2016, à savoir :

DEPENSES - FONCTIONNEMENT		3 679 871 €	RECETTES - FONCTIONNEMENT		3 679 871 €
011	Charges à caractère général	894 460 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	669 073 €
012	Charges du personnel	1 510 000 €	013	Atténuation de charges	20 000 €
014	Atténuation de produits	2 500 €	042	Opérations de transfert entre sections	53 150 €
022	Dépenses imprévues	10 000 €	70	Produits des services, du domaine...	159 000 €
023	Virement à la section d'investissement	907 585 €	73	Impôts et taxes	1 824 651 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 630 €	74	Dotations, subventions, participations	892 497 €
65	Autres charges de gestion courante	211 831 €	75	Autres produits de gestion courante	57 000 €
66	Charges financières	14 000 €	76	Produits financiers	500 €
67	Charges exceptionnelles	82 865 €	77	Produits exceptionnels	4 000 €

DEPENSES - INVESTISSEMENT		2 284 806 €	RECETTES - INVESTISSEMENT		2 284 806 €
001	Solde d'exécution investissement reporté	215 520 €	021	Virement de la section de fonctionnement	907 585 €
020	Dépenses imprévues	5 000 €	040	Opérations d'ordre transfert entre sections	46 630 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 150 €	041	Opérations patrimoniales	34 176 €
041	Opérations patrimoniales	34 176 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	508 866 €
16	Emprunts et dettes assimilées	85 000 €	13	Subventions d'investissement	42 010 €
204	Subventions d'équipement versées	122 760 €	16	Emprunts et dettes assimilées	652 131 €
20	Immobilisations incorporelles	13 500 €	276	Autres créances immobilisées	93 408 €
21	Immobilisations corporelles	295 000 €			
2313	Constructions	16 000 €			
2315	Installation, matériel et outillage technique	10 000 €			
2315	Opérations	1 434 700 €			

Les résultats de l'exercice 2015 sont les suivants : la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 1 102 539 € ; il assure le financement du déficit de la section d'investissement (215 519 €) et les restes à réaliser négatifs (plus de dépenses que de recettes, soit la somme de 217 946 €). Le reliquat d'excédent de fonctionnement (669 073€) sera reporté au budget 2016 dans la même section et en recettes.

En ce qui concerne les opérations d'investissement : les travaux de rénovation de l'école seront répartis sur trois exercices budgétaires, et scindés en deux tranches : restaurant scolaire et école maternelle, puis école primaire.

L'aménagement urbain concernera le haut de la rue des Sablons.

En ce qui concerne la piscine, des frais d'étude sont inscrits au budget 2016 pour préparer les travaux de 2017. Il s'agit de réaménager la distribution des pièces et des espaces à l'intérieur du bâtiment, pour séparer les zones « pieds sales » des espaces « pieds propres ».

Un emprunt a été inscrit pour financer ces projets, mais des demandes de subventions vont également être présentées auprès de l'Etat, du Département et de la Région. Compte tenu des évolutions à venir au niveau intercommunal, et de la baisse des dotations de l'Etat, les élus s'interrogent quant à l'avenir des charges et des recettes de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le budget primitif de la commune pour l'exercice 2016. Cette délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et au Receveur Municipal.

• **Budget assainissement 2016** réf : 2016-003

M. Dominique FLAMENT, Adjoint aux finances, présente au conseil municipal le budget assainissement pour l'exercice 2016, à savoir :

Section de fonctionnement			
Dépenses	170 126 €	Recettes	170 126 €
Charges à caractère général	28 000 €	Opération d'ordre de transfert entre sections	17 340 €
Charges financières	4 490 €	Vente de produits fabriqués	72 000 €
Dépenses imprévues	2 500 €	Résultat d'exploitation reporté	80 786 €
Virement à la section d'investissement	61 136 €		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 000 €		
Charges exceptionnelles	2 000 €		
Section d'investissement			
Dépenses	214 007 €	Recettes	297 339 €
Immobilisations corporelles	11 000 €	Virement de la section de fonctionnement	61 136 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 340 €	Solde d'exécution d'investissement reporté	164 203 €
Dépenses imprévues	12 500 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 000 €
Assainissement Gué de Launay	61 417 €		
Assainissement. aménagement rue Sablons	75 000 €		
Emprunt et dettes assimilées	16 750 €		
Immobilisations incorporelles	10 000 €		
Installations, matériel et outillage technique	10 000 €		

Il rappelle qu'en 2015 un emprunt de 280 000 € a été souscrit, donnant une marge financière pour les travaux 2016. Le budget est ainsi voté en excédent (recettes d'investissement). La partie « assainissement » liée aux travaux d'aménagement de la rue des Sablons a été inscrite en dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le budget du service d'assainissement pour l'exercice 2016. Cette délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et au Receveur Municipal.

• **Budget 2016 lotissement de la Charmoie Tranche 1** réf : 2016-004

M. Dominique FLAMENT, Adjoint aux finances, présente au conseil municipal le budget du Lotissement de la Charmoie (tranche n°1) pour l'exercice 2016, à savoir :

Section de fonctionnement			
Dépenses	466 170 €	Recettes	466 170 €
Equipement et travaux	0 €	Vente de terrains	18 815 €
Déficit de fonctionnement	71 698 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	366 189 €

Charges diverses	1€	Autres produits de la gestion courante	1 €
Achats d'études et prestations	0 €	Subvention du budget principal	81 165 €
Virement à la section d'investissement	0 €		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	394 471 €		
Section d'investissement			
Dépenses	459 597 €	Recettes	459 597 €
Avance remboursable	93 408 €	Excédent d'investissement reporté	65 126 €
Opération d'ordre de transfert entre sections	366 189 €	Virement de la section de fonctionnement	0 €
		Opération d'ordre de transfert entre sections	394 471 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le budget du Lotissement de la Charmoie pour l'exercice 2016. Cette délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et au Receveur Municipal.

PERSONNEL

- **Indemnité élections régionales 2015** réf : 2016-005

Conformément au décret n°86-252 du 20 février 1986, à l'arrêté ministériel du 27 février 1962 et à l'arrêté ministériel du 15 mai 1996,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (22 votants) décide d'attribuer à Mme CHAMBRIER-GILLOT, attaché territorial, l'indemnité forfaitaire prévue par les textes pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

- **Création de poste - Service entretien** réf : 2016-006

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un agent du service entretien fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mai 2016. Il exerce ses missions au restaurant scolaire. Pour assurer la continuité du service, M. le Maire propose de procéder à son remplacement sur le profil de poste suivant : il sera chargé de la préparation des repas, de la gestion des commandes et de l'approvisionnement, et de l'élaboration des menus du restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de créer à compter du 1^{er} mai 2016 :

* un poste à l'ensemble du cadre d'emploi des agents de maîtrise, et à temps complet,

* un poste à l'ensemble du cadre d'emploi des techniciens territoriaux, et à temps complet,

- Précise qu'en fonction du candidat recruté, les postes non occupés seront supprimés,

- Autorise M. le Maire ou son représentant à procéder au recrutement et à signer les documents nécessaires à ce dossier.

TRAVAUX

- Les travaux **d'assainissement au Gué de Launay** prennent fin : la mise en service des installations est fixée au 02/02/2016, et la réception des travaux au 08/02/2016. Les riverains pourront ensuite procéder à leur raccordement.
- Réhabilitation du **69 rue de la Rivière** : le ravalement de la façade est chiffré. Les membres du Centre Communal d'Action Sociale vont se rendre sur place pour quantifier les besoins en équipement des deux logements nouvellement créés.
- Le SAEP de Dollon procède actuellement à la rénovation du revêtement intérieur du château d'eau du Panorama.
- Le projet de **restructuration de l'école primaire** avance. L'opération sera réalisée en deux tranches successives : la première regroupera la partie « maternelle » et le restaurant scolaire ; la seconde sera consacrée à la partie « primaire ».

La première phase des travaux prévoit la réorganisation des sanitaires des petits et l'aménagement d'un local « laverie » pour l'entretien. Une pièce sera également créée pour que les enfants qui vont ou sortent de la salle de repos ne soient plus dans les courant d'air et sur le carrelage. Le patio sera fermé et mis à la disposition du service enfance.

En ce qui concerne le restaurant scolaire, le bureau actuel sera redistribué de manière à créer une réserve et un vestiaire. Compte tenu du projet de mise en place d'un self, le réfectoire sera agrandi et la circulation des enfants modifiée.

En ce qui concerne la structure du bâtiment, l'isolation va être largement améliorée (notamment par le remplacement de la majorité des huisseries), tout comme la ventilation. Le système de chauffage sera remplacé par une version plus moderne et plus économe en énergie. Toutes ces interventions visent à améliorer la performance énergétique du bâtiment. Une aide financière de la Région est envisageable.

La seconde phase des travaux concernera l'école primaire. Compte tenu du coût des travaux, les dépenses seront inscrites sur un budget ultérieur.

- **L'aménagement urbain du haut de la Rue des Sablons** prévoit la création de trois plateaux ralentisseurs destinés à réduire la vitesse des véhicules. Les élus s'interrogent sur la nécessité de limiter la vitesse sur l'ensemble du tronçon à 30 km/h, ou de laisser une alternance avec la limitation à 50 km/h (cette dernière solution nécessite une enveloppe financière plus importante pour que la signalisation verticale soit conforme). Les membres du conseil décident de limiter la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble du tronçon aménagé (soit du rond-point de Saint-Calais au croisement avec la rue de Sainte-Anne).
- Le projet d'aménagement intérieur de la **piscine** vient d'être présenté aux services de l'Agence Régionale de Santé. Quelques corrections doivent être apportées, mais le schéma de séparation « pieds sales » - « pieds propres » a été retenu, tout comme le remplacement des paniers des vestiaires par des casiers fermés par les utilisateurs. Les travaux seront inscrits au budget 2017.
- M. Mabile rappelle que des pupitres sont en cours de réalisation : ils mettront en valeur le passé et le patrimoine de la commune (notamment les anciens lavoirs, le château et la propriété G. Goussault). Une présentation plus complète sera faite ultérieurement.

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

- **Acquisition de la parcelle AS 882 - Chemin des Lavoirs** réf : 2016-007

M. Le Maire informe le conseil qu'un nouveau propriétaire a donné son accord pour céder à la commune la partie de sa propriété qui correspond au chemin des Lavoirs. Cette portion a été bornée, et dispose à présent d'une référence cadastrale (AS 882). Il propose au conseil municipal de délibérer pour procéder à son acquisition. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'acheter la parcelle cadastrée AS 882 d'une contenance de 0a22,
- Précise que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur,
- Charge M. le Maire ou son représentant de contacter un notaire pour la rédaction de l'acte, et l'autorise à signer les documents nécessaires au projet.

- **Cession des parcelles AM 476 - AM 477 et AM 478 Mise à disposition de la parcelle AM 474** réf : 2016-008

M. le Maire indique que depuis la création du lotissement des Epinards, le chemin rural situé au niveau de la Brahanière est devenu une impasse, non entretenue et non empruntée par le public. N'étant plus affecté à l'usage du public, sa cession aux riverains peut être envisagée. Ces derniers ont donné leur accord sur les conditions suivantes : frais de bornage et frais d'acte à la charge des acquéreurs, prix de vente fixé à 4 € le m².

Le bornage du chemin a été réalisé et chaque portion porte à présent une référence cadastrale. Le conseil peut donc délibérer pour céder les parcelles AM 476, AM 477 et AM 478.

En ce qui concerne la parcelle AM 474, M. le Maire ajoute qu'elle ne peut à l'heure actuelle être cédée car elle se situe dans l'emprise du lotissement des Epinards. Il précise qu'en ce qui la concerne, une convention de mise à disposition sera conclue dans un premier temps, avant d'envisager sa cession définitive.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- décide de céder la parcelle AM 476 d'une contenance de 93 m² à M. et Mme Houdouin au prix de 4 € le m²,
- décide de céder la parcelle AM 477 d'une contenance de 88 m² à M. et Mme Gouhier au prix de 4 € le m²,
- décide de céder la parcelle AM 478 d'une contenance de 74 m² à M. Cochin au prix de 4 € le m²,
- précise que les frais de bornage et les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs,
- décide de conclure une convention de mise à disposition de la parcelle AM 474 d'une contenance de 21 m² au profit de M. et Mme Houdouin.
- charge M. le Maire ou son représentant de contacter un notaire pour la rédaction des actes de ventes, et l'autorise à signer les documents nécessaires à ce projet.

DIVERS

- **Demande de subvention Conseil Départemental - Aménagement urbain rue des Sablons** réf : 2016-009

M. le Maire indique que les travaux d'aménagement urbain de la rue des Sablons peuvent être financés par le Département de la Sarthe au titre du Fonds Départemental d'Aménagement Urbain (FDAU), et à hauteur de 20 000 €. Il précise que cette aide forfaitaire est limitée à une opération subventionnée par commune et par mandat. Elle est cumulable avec la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (subvention d'État).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Sollicite une subvention au Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental d'Aménagement Urbain pour les travaux d'aménagement urbain de la rue des Sablons,
- Valide le projet technique et financier de cette opération,
- Approuve le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant (€ HT)	Objet	%	Montant
Installation chantier	5 000,00 €	Conseil Départemental - FDAU	4,38	20 000 €
Terrassement	59 496,00 €	Etat - DETR	30	136 851,81 €
Voiries et bordures	294 725,70 €	Maître d'ouvrage Dont	65,62	299 320,89 €
Eclairage public	51 406,00 €	<i>Emprunt</i>		195 000,00 €
Espaces verts et mobiliers urbain	45 545,00 €	<i>Autofinancement</i>		104 320,89 €
TOTAL : 456 172,70 €		TOTAL : 100 456 172,70 €		

- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à ce projet,
- Demande, compte-tenu des délais de réalisation impartis, l'autorisation de débiter les travaux par anticipation.

- **Création d'opération – Assainissement** réf : 2016-010

Monsieur le Maire suggère de créer une nouvelle opération sur le budget assainissement pour regrouper l'ensemble des dépenses qui concerneront les travaux liés à l'aménagement de la partie haute de la rue des Sablons.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de créer l'opération n°1601 "Travaux assainissement haut rue des Sablons" sur le budget d'assainissement.

- **Détermination des durées d'amortissement des subventions** réf : 2016-011

Vu la délibération n°2010-008 du 25 février 2010,

Vu la délibération n° 2010-088 du 11 octobre 2010,

M. le Maire propose de compléter la délibération approuvée en 2010, pour préciser la durée d'amortissement retenue

pour les subventions d'équipement versées à la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Rappelle que sont amorties sur 15 ans : les subventions d'équipement versées par la commune, et dont les bénéficiaires sont des organismes publics.

- Rappelle que sont amorties sur 5 ans :

* les subventions versées par la commune et perçues par elle dans le cadre du Pass Foncier,

* les études réalisées dans le cadre de l'élaboration, la révision et la modification des documents d'urbanisme,

* les études réalisées dans les autres domaines,

* les subventions d'équipement versées par la commune à des bénéficiaires de droit privé.

- Décide d'amortir sur 5 ans les subventions d'équipement versées à la commune lorsqu'elles financent des biens mobiliers, de matériel ou des études,

-Décide d'amortir sur 30 ans les subventions d'équipement versées à la commune lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations.

• **Réhabilitation de l'école primaire - Demande de subvention à la Région** réf : 2016-012

M. le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu de l'importance des travaux de réhabilitation de l'école primaire, ces derniers seront programmés sur deux tranches : la première concernera le restaurant scolaire et l'école maternelle, la seconde sera consacrée à l'école élémentaire. Une partie importante de ces travaux vise à réduire la consommation énergétique globale des bâtiments, action éligible à une aide financière du Conseil Régional des Pays de la Loire et plafonnée à 100 000 €.

M. le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour solliciter une subvention sur la première tranche des travaux. Le dépôt d'un second dossier sera ensuite envisagé pour la partie "école primaire".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Sollicite une subvention auprès de la Région des Pays de la Loire au titre des "Travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics" pour la réhabilitation de l'école maternelle et du restaurant scolaire,

- Valide le projet technique et financier de cette opération,

- Approuve le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Objet	Montant		Objet	%	Montant
	HT	TTC			
Maçonnerie - Canalisations - VRD	20 000 €	24 000 €	Région Pays de la Loire	17,04	100 000 €
Charpente bois - Couverture	10 000 €	12 000 €	Etat (DETR)	40	234 800 €
Couverture - Etanchéité	18 000 €	21 600 €	Maitre d'ouvrage - Emprunt	42,96	252 200 €
Menuiseries extérieures alu	146 000 €	175 200 €			
Menuiseries intérieures bois	20 200 €	24 240 €			
Cloisons sèches - Plafonds- Isolation	12 500 €	15 000 €			
Plafonds suspendus - Isolation	66 000 €	79 200 €			
Carrelage - Faïence	11 600 €	13 920 €			
Plomberie - Sanitaire	23 000 €	27 600 €			
Chauffage gaz - VMC	159 000 €	190 800 €			
Electricité	68 700 €	82 440 €			
Peinture	32 000 €	38 400 €			

TOTAL : 587 000 € 704 400 €

TOTAL : 100 587 000 €

- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à ce projet,

- Demande, compte-tenu des délais de réalisation impartis, l'autorisation de débiter les travaux par anticipation.

- **Vote du taux des contributions directes 2016**

En l'attente de la notification des bases d'impositions prévisionnelles pour 2016, ce point est reporté à une prochaine réunion.

- **Rallye « Le Mans historique de régularité » - 02 avril 2016**

L'écurie du Mans organise le 2 avril 2016 la 12^{ème} édition du rallye « Le Mans historique de régularité ». Il s'agit d'un rassemblement de véhicules anciens qui emprunteront une partie des voies communales. Cette manifestation nécessite de réserver le stationnement de la place de l'église sur l'ensemble de la journée, plus éventuellement une partie de la place de la mairie pour accueillir un camion podium d'animation.

Il est également demandé que la commune prenne en charge l'achat des plaques de rallye collées sur les véhicules qui prennent le départ, soit environ 120 plaques à 3.22 € HT pièce (386.40 € HT en tout). Le conseil valide cette demande

M. le Maire informe le conseil de la tenue le 13 mars prochain d'un rallye automobile, puis le 26 juin des 110 ans du Grand Prix de 1906.

- **Agenda Quai des Arts**

Février 2016 :

- Le 14 à 15h00 : Spectacle musical « Ce soir j'attends Madeleine » organisé par la commune
- Le 15 à 15h00 et à 20h30 : cinéma
- Le 17 à 15h00 : Spectacle jeune public « Marcelle dans les z'airs » organisé par la commune.
- Le 18 à 15h00 : Spectacle jeune public « Les rêves de Jessica » organisé par la commune
- Le 26 à 20h30 : Concert « Les copains de la lune » organisé par l'association de gymnastique volontaire de Vibraye.

Mars 2016 :

- Le 11 à 20h30 : Spectacle musical « Les Swinging Poules » organisé par la commune
- Le 14 à 20h30 : cinéma
- Le 18 à 20h30 : Conférence présentée par M. Ph. D'HARCOURT « Albert Camus, un intellectuel engagé » organisée par l'Université Rurale du Val de Braye.
- Le 19 à 20h30 : Théâtre – Les Fracassés
- Du 20 mars au 17 avril : Exposition de peintures par Nathali Pier, organisée par la commune.

Avril 2016 :

- Le 1er à 20h30 : Concert « The Orchid » organisé par la commune
- Le 11 à 20h30 : cinéma
- Le 15 à 20h30 : Théâtre « De quoi parlez-vous ? » d'après Jean Tardieu, présenté par la compagnie C'est pas du jeu – Organisé par la commune de Vibraye

Mai 2016 :

- Le 20 à 20h30 : Concert « Balbazar » organisé par la commune
- Le 23 à 20h30 : cinéma

- **Questions diverses**

M. le Maire attire l'attention du conseil sur le fait qu'à compter du 5 avril prochain les normes de compression du signal audiovisuel de la TNT vont évoluer. De ce fait, les foyers qui utilisent à l'heure actuelle un matériel de réception de la TNT terrestre ou satellite uniquement compatible « SD » doivent s'équiper d'une réception compatible « HD » pour continuer à recevoir les chaînes.

M. le Maire donne lecture du courrier adressé à la commune par la SCI du **Centre Médico-dentaire de Vibraye**. Il rappelle que dans le cadre de ce projet de santé intercommunal, aucune demande de rachat du bâtiment par la commune

de Vibraye n'a jusqu'alors été formulée par la SCI.

Il rappelle que le rachat du site avait été envisagé dans un premier temps par la Communauté de Communes du Val de Braye, avec à la clé un projet de réhabilitation. Toutefois, ce dernier ayant été refusé, il a été abandonné au profit de la construction d'un bâtiment neuf. Cette nouvelle version a d'ailleurs été adoptée et validée par l'Agence Régionale de Santé et la plupart des professionnels de santé membres de la SCI.

M. le Maire insiste enfin sur le fait qu'il s'agit d'un projet communautaire, et non communal, géré par la Communauté de Communes du Val de Braye.

M. le Maire informe les élus du conseil que le prochain **Comice agricole** se tiendra à Vibraye le 27 août 2016. Le thème envisagé (sous réserve de validation par l'assemblée générale) serait « le cheval ». Le stationnement pourrait être organisé dans la ZA du Braye ; l'exposition et les animations auraient quant à elles lieu à proximité de la Maison de la Petite Enfance, dans un pré communal.

La séance est levée à 23h00.

Réunion des commissions :

- **Menus du restaurant scolaire** : Lundi 29 février 2016 à 17h00 – Restaurant scolaire
- **Sport et fêtes** : Jeudi 03 mars 2016 à 20h30 – Salle André Leprêtre (Assemblée générale Comice 2016)

Prochaines réunions du Conseil Municipal :

- Lundi 07 mars 2016 à 20h30 – Salle du conseil municipal
- Lundi 09 mai 2016 à 20h30 – Salle du conseil municipal
- **MARDI** 28 juin 2016 à 20h30 – Salle du conseil municipal